

Rennes, le 31 janvier 2024

Glissement de terrain sur la RD 168 : fermeture de la voie lente jusqu'à nouvel ordre

Dans la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 janvier 2024, un glissement de terrain s'est produit sur la RD168, après le barrage de la Rance, dans le sens Saint Malo – Dinard imposant la fermeture de la voie lente. Les services du Département d'Ille-et-Vilaine interviennent depuis vendredi pour baliser la zone et sécuriser la portion de la RD 168. Le rocher, de plusieurs tonnes, et l'ensemble de l'éboulement ont d'ailleurs été déblayés lundi.

Un diagnostic de sécurité sur la tenue du talus à court et moyen terme a été demandé au plus vite et devrait intervenir dès demain à 9h. En attendant les résultats de l'expertise et la réalisation des travaux nécessaires, **la voie lente de la portion de la RD 168 restera fermée jusqu'à nouvel ordre afin de protéger tous les usagers.**

Pour assurer la sécurité des vélos qui se trouveraient en danger, le Département d'Ille-et-Vilaine a également décidé **d'interdire, jusqu'à nouvel ordre, la circulation des vélos sur cette portion de la RD 168** avec la mise en place d'une déviation par la voie privée appartenant à EDF, juste après le barrage de la Rance dans le sens Saint-Malo - Dinard.



Département d'Ille-et-Vilaine